

**DEMANDE D'ALLOCATION  
INDIVIDUELLE**

Madame, Monsieur,

A compter de cette nouvelle rentrée, l'Agglomération du Bocage Bressuirais organise pleinement les transports sur son territoire et devient votre interlocuteur privilégié. Lorsque les élèves demi-pensionnaires de la maternelle au collège ne peuvent bénéficier d'une desserte de proximité, une aide individuelle peut être sollicitée.

**Circuits et horaires**

Tout d'abord, consultez et vérifiez les horaires et points d'arrêts des différentes lignes existantes sur le territoire : [www.trema.agglo2b.fr](http://www.trema.agglo2b.fr)

**Conditions**

Les conditions d'octroi sont énumérées dans le règlement de transport consultable sur [www.trema.agglo2b.fr](http://www.trema.agglo2b.fr).

- Les lycéens, étudiants, apprentis et internes ne peuvent pas prétendre à cette indemnité.
- Le versement est limité à une allocation par famille lorsque plusieurs enfants fréquentent le même établissement scolaire.

**Montant et versement**

Le montant de l'allocation de base s'élève à 60 € pour l'année scolaire 2020 - 2021. Elle est modulable en fonction des distances domicile / point d'arrêt ou domicile / établissement scolaire :

- de 1 km à 2,9 km uniquement pour les élèves de maternelle et primaire : 60 €
- de 3 km à 4,9 km : 120 €
- de 5 km à 9,9 km : 180 €
- plus de 10 km : 240 €

Cette aide est versée en 2 fois, 50 % avant fin février et 50% avant fin juillet.

**Demande d'allocation individuelle**

Pour prétendre à cette aide, merci de transmettre le formulaire ci-contre accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) à l'adresse ci-dessous :

**Agglomération du Bocage Bressuirais**

**Direction des Transports et de l'Accessibilité**

✉ 27 boulevard du Colonel Aubry -BP 90184 79304 BRESSUIRE

📍 1 bis allée des Oliviers - BRESSUIRE

du lundi au mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

et le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30

05 49 80 71 97 - [trema@agglo2b.fr](mailto:trema@agglo2b.fr)

Nos services s'emploient quotidiennement à votre satisfaction et restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire au **05 49 80 71 97** ou [trema@agglo2b.fr](mailto:trema@agglo2b.fr).

Très cordialement.



**À retourner avant le 31 décembre 2022**

**Agglomération du Bocage Bressuirais**

**Direction des Transports et de l'Accessibilité**

**1 bis allée des Oliviers - BRESSUIRE**

du lundi au mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

et le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30

05 49 80 71 97 - trema@agglo2b.fr

✉ 27 boulevard du Colonel Aubry - BP 90184 79304 BRESSUIRE

## Élève

Nom : .....

Prénom : .....

Rue : .....

Lieu-dit : .....

Commune : .....

Date de naissance : .....

## Représentant légal ou responsable

Nom : .....

Prénom : .....

Rue : .....

Lieu-dit : .....

Commune : .....

Courriel : .....

Tél. domicile : .....

Portable : .....

## Année scolaire 2022 / 2023

**ÉTABLISSEMENT** : (Préciser école, collège, lycée, lycée professionnel, agricole...)

Nom de l'établissement : .....

Commune : .....

**QUALITÉ DE L'ÉLÈVE**

Externe .....

Demi-pensionnaire .....

**Maternelle / Primaire**

**Collège**

**Attestation de l'établissement scolaire**

Classe : ..... Classe : .....

Si enseignement adapté, préciser : SEGPA  ULIS

Signature du chef d'établissement

Cachet

**Autres scolarités**

Etudes supérieures :  Apprentissage :

Autres : .....

## Transport sollicité

Transport effectué par :

L'élève  Parents, tuteur  Autre

Point d'arrêt le plus proche de votre domicile :

.....

Distance domicile / point d'arrêt : ..... km

Distance domicile / établissement scolaire : ..... km

Fait à : .....

le : .....

Parents :  Assistant familial : MDE  DEF

Famille d'accueil :  Autres : .....

Signature

Après instruction de votre dossier, le paiement de cette allocation sera effectuée par virement sur votre compte bancaire.

**JOINDRE IMPÉRATIVEMENT UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (RIB)**